



Ville
d'Estérel

Ordre du jour
Séance ordinaire du vendredi 17 janvier 2020

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption des procès-verbaux des séances
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2019
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 décembre 2019
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
 - 6.1 Adoption – Règlement numéro 2019-680 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2020
 - 6.2 Nomination de membres – Comité de révision des règlements d'urbanisme
 - 6.3 Modification à un contrat – Réhabilitation du garage municipal – Réparation de la structure d'acier et du pontage de la toiture
 - 6.4 Internet haute vitesse – Demande d'information à Cogeco connexion
- 7 Urbanisme
 - 7.1 Aucun sujet à traiter
- 8 Travaux publics
 - 8.1 Aucun sujet à traiter
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
 - 9.1 Aucun sujet à traiter
- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 janvier 2020, les membres présents formant quorum.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 10 janvier 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 janvier 2020, les membres présents formant quorum.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 20 DÉCEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2019 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 20 décembre 2019 tel que déposé avec dispense de lecture.

gteght

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 10 janvier 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 20 décembre 2019 à 16 h 30 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Joseph Dydzak, Maire
Madame Anna Dupuis Zuckerman, Conseillère au poste numéro 1
Madame Rachel Landry, Conseillère au poste numéro 2
Monsieur Pierre Lussier, Conseiller au poste numéro 3
Monsieur Stefan Tremblay, Conseiller au poste numéro 4
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 5

Est absent :

Monsieur François Richer Laflèche, Conseiller au poste numéro 6

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Constatation de la régularité de l'avis de convocation
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Période de questions spécifiques à l'ordre du jour
- 4 Sujets à traiter
 - 4.1 Adoption du budget pour l'exercice financier 2020
 - 4.2 Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022
 - 4.3 Distribution du budget 2020
- 5 Levée de la séance

1. **CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Le greffier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du Conseil a été signifié à tous les membres du Conseil plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

2019-12-139 2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

4. **SUJETS À TRAITER**

2019-12-140 4.1 **ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020**

CONSIDÉRANT que selon l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le Conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT que le greffier certifie avoir donné un avis public de l'adoption du budget de l'exercice financier 2020 conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

ADOpte le budget de la Ville d'Estérel pour l'exercice financier 2020, dont copie est jointe au livre des délibérations, lequel montre des dépenses de 4 206 339 \$ et des revenus au moins égaux au total de ces dépenses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-12-141 4.2 **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2020, 2021 ET 2022**

CONSIDÉRANT que selon l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le Conseil doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter par résolution le programme triennal des immobilisations de la Ville pour les trois années subséquentes;

CONSIDÉRANT que le greffier certifie avoir donné un avis public de l'adoption du programme triennal d'immobilisations conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

ADOpte le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années financières 2020, 2021 et 2022 dont copie est jointe au livre des délibérations.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-12-142 4.3 **DISTRIBUTION DU BUDGET 2020**

CONSIDÉRANT que l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) stipule que le budget ou le programme triennal adopté, ou un document explicatif de celui-ci est distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité ou est publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

DISTRIBUE par la poste à chaque contribuable inscrit au rôle d'évaluation le budget de l'exercice financier 2020 et le programme triennal d'immobilisations.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-12-143 5. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 16 h 51, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Joseph Dydzak, B.A. Hons., LL.B., M.B.A.
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Je, Joseph Dydzak, Maire d'Estérel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 janvier 2020, les membres présents formant quorum.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 décembre 2019 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 décembre 2019 tel que déposé avec dispense de lecture.

gteght

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 10 janvier 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 20 décembre 2019 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Joseph Dydzak, Maire
Madame Anna Dupuis Zuckerman, Conseillère au poste numéro 1
Madame Rachel Landry, Conseillère au poste numéro 2
Monsieur Pierre Lussier, Conseiller au poste numéro 3
Monsieur Stefan Tremblay, Conseiller au poste numéro 4
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 5

Est absent :

Monsieur François Richer Laflèche, Conseiller au poste numéro 6

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2019
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
 - 6.1 Dépôt du registre annuel de déclaration des dons
 - 6.2 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil
 - 6.3 Nomination d'un Maire suppléant
 - 6.4 Nomination de membres – Comité consultatif environnement
 - 6.5 Nomination de membres – Comité de démolition
 - 6.6 Désignation de personnes responsables du dossier de contrôle interne et de gestion des risques de fraude pour l'année 2020
 - 6.7 Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet PPA-CE – Demande de paiement d'une subvention
 - 6.8 Approbation des réaffectations budgétaires
 - 6.9 Comptabilisation de certaines dépenses non budgétées
 - 6.10 Autorisation de signature – Demande de subvention au Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers de pratique d'activités de plein air

- 6.11 Avis de motion – Règlement établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2020
- 6.12 Adoption – Projet de règlement numéro 2019-680 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2020
- 6.13 Acceptation d'un don fait à la Ville d'Estérel pour la mise en valeur et la préservation de la faune et de la flore du milieu naturel environnant des lots 5 508 148, 5 508 812 et 5 508 813
- 6.14 Modification de la programmation de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec pour les années 2014 à 2018
- 7 Urbanisme
 - 7.1 Demande de dérogation mineure – Lot 5 508 498, 326, chemin d'Estérel – Implantation d'un garage existant
- 8 Travaux publics
 - 8.1 Embauche d'un salarié temporaire
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
 - 9.1 Aucun sujet à traiter
- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

2019-12-144 1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-12-145 2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2019**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2019 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

ADOPTE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 novembre 2019 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-12-146

3. **COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 20 décembre 2019 au montant de 479 565.15 \$ dont :

- 356 835.01 \$ sont des comptes payés;
- 122 730.14 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le Maire prend quelques instants pour féliciter Dr. Robert Lavigne, qui s'est mérité une médaille de l'assemblée nationale du Québec en reconnaissance pour la fondation des Demeures Sainte-Croix.

6. **ADMINISTRATION**

6.1 **DÉPÔT DU REGISTRE ANNUEL DE DÉCLARATION DES DONS**

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), le greffier dépose le registre annuel de déclaration des dons.

6.2 **DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Le directeur général dépose, conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2), les déclarations mises à jour des intérêts pécuniaires de tous les membres du Conseil.

2019-12-147 6.3 **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

CONSIDÉRANT que le mandat de Madame Christine Corriveau à titre de Mairesse suppléante prend fin à la levée de la séance ordinaire du mois de décembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un membre du Conseil à titre de Maire suppléant;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

NOMME Madame Christine Corriveau à titre de Mairesse suppléante et ce, jusqu'à la levée de la séance du mois de décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-12-148 6.4 **NOMINATION DE MEMBRES – COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination de nouveaux membres pour le Comité consultatif Environnement;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

NOMME Mesdames Christine Corriveau et Anna Dupuis Zuckerman à titre de co-présidentes du Comité consultatif Environnement pour une période d'un (1) an se terminant à la séance ordinaire du mois de décembre 2020;

NOMME les personnes suivantes à titre de membres du Comité consultatif Environnement pour une période d'un (1) an se terminant à la séance ordinaire du mois de décembre 2020 :

- Madame Gail Cantor;
- Monsieur Pierre-Paul Côté;
- Madame Elizabeth Deschamps;
- Madame Edwidge Desjardins;
- Monsieur Richard Pelletier;
- Monsieur Marc-Gabriel Vallières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-12-149 6.5 **NOMINATION DE MEMBRES – COMITÉ DE DÉMOLITION**

CONSIDÉRANT que le mandat de Madame Christine Corriveau et de Messieurs Pierre Lussier et François Richer Laflèche à titre de membres du Comité de démolition prend fin à la levée de la séance ordinaire du mois de décembre 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer des membres du Conseil à titre de membres du Comité de démolition;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

NOMME Madame Christine Corriveau à titre de présidente du Comité de démolition pour une période d'un (1) an se terminant à la séance ordinaire du mois de décembre 2020;

NOMME les personnes suivantes à titre de membres du Comité de démolition pour une période d'un (1) an se terminant à la séance ordinaire du mois de décembre 2020 :

- Monsieur Stefan Tremblay;
- Monsieur Pierre Lussier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-12-150 6.6 **DÉSIGNATION DE PERSONNES RESPONSABLES DU DOSSIER DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES DE FRAUDE POUR L'ANNÉE 2020**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer deux (2) personnes à titre de responsables de ladite politique;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

DÉSIGNE Madame Rachel Landry et Monsieur Stefan Tremblay, à titre de responsables du dossier de contrôle interne et de gestion des risques de fraude pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-12-151 6.7 **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – SOUS-VOLET PPA-CE – DEMANDE DE PAIEMENT D'UNE SUBVENTION**

CONSIDÉRANT que la Ville s'est vu accorder une aide financière maximale de 10 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet PPA-CE;

CONSIDÉRANT que la Ville a octroyé un contrat à Excavation David Riddell afin de réaliser des travaux correctifs au niveau du drainage d'un fossé sur l'avenue de Versailles;

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté la résolution numéro 2019-08-090 afin d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 2 du projet au montant de 18 335.40 \$, toutes taxes incluses, suite à l'acceptation des travaux par l'ingénieur au dossier;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

APPROUVE les dépenses pour les travaux de drainage exécutés sur l'avenue de Versailles pour un montant subventionné de 10 000 \$ conformément aux exigences du Ministère des Transports du Québec;

ATTESTE que l'avenue de Versailles fait partie intégrante du réseau routier municipal et que sa gestion incombe en totalité à la Ville d'Estérel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-12-152 6.8 APPROBATION DES RÉAFFECTATIONS BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de réaffecter certains postes budgétaires de l'exercice 2019 tel que le démontre un rapport émis par le Service de la trésorerie;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

APPROUVE les réaffectations budgétaires telles qu'indiquées au rapport joint en annexe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-12-153 6.9 COMPTABILISATION DE CERTAINES DÉPENSES NON BUDGÉTÉES

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel a effectué des dépenses d'investissement pour un montant maximum de 36 911.39 \$, taxes nettes, lesquelles se détaillent comme suit :

Marquage signalisation Rive-Sud (Lignage des rues)	15 767.97 \$
Hydraunav Inc. (Achat de bouées)	21 143.42 \$

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyer par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

FINANCE les dépenses d'investissement ci-haut mentionnées à même le surplus généré par les revenus excédentaires non budgétisés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-12-154 6.10 **AUTORISATION DE SIGNATURE – DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que la Ville d'Estérel présente une demande d'aide financière au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieure dans le cadre du programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers de pratique d'activités de plein air (PSSPA);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

AUTORISE le directeur général ou la trésorière à présenter le projet « Mise à niveau du réseau de sentiers du Parc d'Estérel » au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieure dans le cadre du programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers de pratique d'activités de plein air (PSSPA);

S'ENGAGE à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

AUTORISE le directeur général ou la trésorière à signer pour et au nom de la Ville d'Estérel, tous les documents relatifs à la présente demande d'aide financière, y compris l'entente de financement à intervenir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.11 **AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, LES COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020**

Avis de motion est donné par Madame Christine Corriveau à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2020.

2019-12-155 6.12 **ADOPTION – PROJET DE RÉGLEMENT NUMÉRO 2019-680 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, LES COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales, des compensations pour les services municipaux, les conditions de perception ainsi que les tarifs pour la fourniture de certains biens;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné séance tenante;

CONSIDÉRANT que la personne qui préside la séance présente le projet de règlement en mentionnant que le règlement a pour objectif d'établir les différentes compensations, taxes, frais, tarifs et échéances pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT que des copies du projet de règlement ont été rendues disponibles au public depuis l'ouverture de la séance tenante;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ADOpte le projet de règlement numéro 2019-680 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-12-156 6.13 **ACCEPTATION D'UN DON FAIT À LA VILLE D'ESTÉREL POUR LA MISE EN VALEUR ET LA PRÉSERVATION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE DU MILIEU NATUREL ENVIRONNANT DES LOTS 5 508 148, 5 508 812 ET 5 508 813**

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire des lots 5 508 148, 5 508 812 et 5 508 813, situés sur l'avenue des Alouettes et le chemin d'Estérel;

CONSIDÉRANT qu'un citoyen d'Estérel, Dr. Robert Lavigne, désire faire une donation monétaire à la Ville d'Estérel, afin que cette dernière puisse mettre en valeur et préserver la faune et la flore du milieu naturel environnant des lots ci-haut mentionnés;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

ACCEPTe un don au montant de 60 000 \$ de Dr. Robert Lavigne pour la mise en valeur et la préservation de la faune et de la flore du milieu naturel environnant des lots 5 508 148, 5 508 812 et 5 508 813;

ÉMETTE les reçus d'impôts requis reliés à ce don;

AUTORISE le Maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville d'Estérel, une entente à intervenir entre la Ville d'Estérel et Dr. Lavigne.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-12-157 6.14 **MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC POUR LES ANNÉES 2014 À 2018**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018*;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

S'ENGAGE à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à la Ville d'Estérel;

S'ENGAGE à être seul responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

APPROUVE le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

S'ENGAGE à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq (5) années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

S'ENGAGE à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

AUTORISE le directeur général, Monsieur Luc Lafontaine, ou la trésorière, Madame Nadine Bonneau, à signer, pour et au nom de la Ville d'Estérel, tout document requis dans le traitement de la demande;

ATTESTE que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. **URBANISME**

2019-12-158

7.1 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 508 498, 326, CHEMIN D'ESTÉREL – IMPLANTATION D'UN GARAGE EXISTANT**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure pour le lot 5 508 498, soit le 326, chemin d'Estérel;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour effet de régulariser l'implantation d'un garage existant, lequel empiète dans la marge avant du bâtiment principal de 0,85 mètre, alors que le règlement exige que toute construction accessoire sur un lot non riverain soit implantée dans les cours latérales ou arrière du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU19-1203, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure numéro 2019-0008 pour régulariser l'implantation d'un garage existant, telle que présentée par le requérant;

CONSIDÉRANT que selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), cette demande fut publiée sur le site Internet de la Ville (www.villedesterel.com) en date du 4 décembre 2019 et affichée aux endroits prescrits sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont la possibilité de se faire entendre relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'est reçu;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

ACCORDE la dérogation mineure demandée numéro 2019-0008 pour régulariser l'implantation d'un garage existant au 326, chemin d'Estérel telle que présentée par le requérant afin de régulariser l'implantation d'un garage existant, lequel empiète dans la marge avant du bâtiment principal de 0,85 mètre, alors que le règlement exige que toute construction accessoire sur un lot non riverain soit implantée dans les cours latérales ou arrière du bâtiment principal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. **TRAVAUX PUBLICS**

2019-12-159 8.1 **EMBAUCHE D'UN SALARIÉ TEMPORAIRE**

CONSIDÉRANT le surcroît de travail au Service des travaux publics dû à un manque de personnel;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un chauffeur-opérateur temporaire pour pallier ce surcroît de travail;

CONSIDÉRANT que le directeur général recommande l'embauche de Monsieur Alain Richer pour combler ce poste;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

EMBAUCHE Monsieur Alain Richer à titre de salarié temporaire au poste de chauffeur-opérateur, échelon 3.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

9.1 Aucun sujet à traiter

10. **CORRESPONDANCE**

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **AUTRES SUJETS**

2019-12-160

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 17 h 37, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Joseph Dydzak, B.A. Hons., LL.B., M.B.A.
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Je, Joseph Dydzak, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 janvier 2020, les membres présents formant quorum.

COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 17 janvier 2020 au montant de 209 923.34 \$ dont :

- 133 408.56 \$ sont des comptes payés;
- 76 514.78 \$ sont des comptes à payer.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 10 janvier 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier



Liste des comptes payés Au 17 janvier 2020

Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
Laurent Lauzon	20-12-2019	10161	500.00 \$
Frank Pappas	20-12-2019	10162	16 560.00 \$
ACE	20-12-2019	10163	1 201.49 \$
Rémy Beaudry	20-12-2019	10164	400.00 \$
B.M.R. Eugène Monette Inc.	20-12-2019	10165	342.90 \$
CBM Informatique	20-12-2019	10166	965.79 \$
Conception Électrique 2000 Inc.	20-12-2019	10167	7 308.55 \$
Construction Parallèle	20-12-2019	10168	39 337.98 \$
Gestion Bernard Imbert	20-12-2019	10169	516.87 \$
Dicom Express	20-12-2019	10170	25.22 \$
Distribution EauxMax Enr.	20-12-2019	10171	174.00 \$
Électrimat	20-12-2019	10172	1 613.86 \$
Excavation Lac Masson	20-12-2019	10173	1 215.86 \$
Steven Finiffter	20-12-2019	10174	150.00 \$
Groupe de Sécurité Garda SENC	20-12-2019	10175	3 749.56 \$
Guylaine Gosselin	20-12-2019	10176	300.00 \$
Toromont CAT (Québec)	20-12-2019	10177	236.07 \$
Hors Limite Inc.	20-12-2019	10178	5 000.00 \$
Journal Accès	20-12-2019	10179	356.42 \$
Juteau Ruel Inc.	20-12-2019	10180	149.61 \$
Les Entreprises Fobroco Inc.	20-12-2019	10181	1 475.98 \$
Maçonnerie Latour	20-12-2019	10182	287.43 \$
MB Réfrigération	20-12-2019	10183	175.91 \$
Bruce Munro	20-12-2019	10184	300.00 \$
Pièces d'Autos Prud'homme Inc.	20-12-2019	10185	163.40 \$
Gaston Pelletier	20-12-2019	10186	350.00 \$
Plomberie Michel Paquette	20-12-2019	10187	166.71 \$
Usinage Lac Masson Inc.	20-12-2019	10188	929.71 \$
Marc-Gabriel Vallières	20-12-2019	10189	400.00 \$
Services de Café Van Houtte Inc.	20-12-2019	10190	544.07 \$
Aquatech Soc. de gestion de l'eau Inc.	08-01-2020	10191	1 630.74 \$
Centre d'Auto Valiquette Inc.	08-01-2020	10192	114.98 \$
Dicom Express	08-01-2020	10193	34.32 \$
Excavation Lac Masson	08-01-2020	10194	1 241.73 \$
Excavation Norco Inc.	08-01-2020	10195	11 250.60 \$
Groupe de Sécurité Garda SENC	08-01-2020	10196	18 070.79 \$
Multi-Recyclage S.D. Inc.	08-01-2020	10197	567.08 \$
Ville de Sainte-Adèle	08-01-2020	10198	369.72 \$
Mathieu Bouchard	08-01-2020	10199	1 121.01 \$
Groupe Gagnon	08-01-2020	10200	51.74 \$
Jacques Gérin-Lajoie	10-01-2020	10201	2 414.48 \$
Bell Canada	31-12-2019	Internet	1.28 \$
Hydro-Québec	31-12-2019	Internet	383.75 \$
Hydro-Québec	31-12-2019	Internet	37.25 \$
Hydro-Québec	31-12-2019	Internet	45.55 \$
Ultramar Ltée	31-12-2019	Internet	856.31 \$
Ultramar Ltée	31-12-2019	Internet	380.38 \$
Ultramar Ltée	31-12-2019	Internet	817.86 \$
Bell Canada	31-12-2019	Internet	532.28 \$
Hydro-Québec	31-12-2019	Internet	27.41 \$
Hydro-Québec	31-12-2019	Internet	392.68 \$
Hydro-Québec	31-12-2019	Internet	27.41 \$
Hydro-Québec	31-12-2019	Internet	2 487.31 \$
Telus	31-12-2019	Internet	542.58 \$
Mastercard Banque Nationale	31-12-2019	Internet	428.71 \$
Supérieur Propane	31-12-2019	Internet	2 501.17 \$
Ultramar Ltée	31-12-2019	Internet	647.88 \$
Ultramar Ltée	31-12-2019	Internet	964.79 \$
Ultramar Ltée	31-12-2019	Internet	569.38 \$
Total payé			133 408.56 \$

En vertu du règlement # 2007-516, je vous sou mets le rapport des dépenses tel qu'exigé à l'article 5 du règlement sur le contrôle et suivi budgétaire.

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau, trésorière

**Liste des comptes à payer
Au 17 janvier 2020**



Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
André Boutin et Michel Bellehumeur	17-01-2020	10202	10 000.00 \$
ATPA - Chapitre du Québec	17-01-2020	10203	298.94 \$
B.M.R. Eugène Monette Inc.	17-01-2020	10204	288.34 \$
COMAQ	17-01-2020	10205	609.37 \$
COMBEQ	17-01-2020	10206	436.91 \$
Compass Minerals Canada-Québec	17-01-2020	10207	1 799.12 \$
Conception Électrique 2000 Inc.	17-01-2020	10208	2 394.35 \$
DHC, Avocats	17-01-2020	10209	2 222.70 \$
Fournitures de Bureau Denis	17-01-2020	10210	190.44 \$
Les Blocs de ciment Mirabel Inc.	17-01-2020	10211	159.04 \$
Centre de Location GM Inc.	17-01-2020	10212	718.50 \$
Groupe Ultima Inc.	17-01-2020	10213	25 783.00 \$
Pièces d'Autos Prud'homme Inc.	17-01-2020	10214	50.77 \$
Brandt	17-01-2020	10215	46.78 \$
PG Solutions Inc.	17-01-2020	10216	22 943.27 \$
Prévost Fortin D'Aoust S.E.N.C.	17-01-2020	10217	996.55 \$
Québec Municipal	17-01-2020	10218	167.47 \$
Subaru Ste-Agathe	17-01-2020	10219	652.38 \$
Ventes Ford Élite (1978) Inc.	17-01-2020	10220	5 112.55 \$
ADMQ	17-01-2020	10221	923.43 \$
Cleartech Industries Inc.	17-01-2020	10222	185.22 \$
Journal Accès	17-01-2020	10223	356.42 \$
Sani-Dépôt	17-01-2020	10224	179.23 \$
Total à payer			76 514.78 \$

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau, trésorière

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 janvier 2020, les membres présents formant quorum.

DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 10 janvier 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

**Rapport de délégation de pouvoirs
du directeur général
Au 17 janvier 2020**



Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
ACE	20-12-2019	10163	1 201.49 \$
Rémy Beaudry	20-12-2019	10164	400.00 \$
B.M.R. Eugène Monette Inc.	20-12-2019	10165	342.90 \$
CBM Informatique	20-12-2019	10166	965.79 \$
Gestion Bernard Imbert	20-12-2019	10169	516.87 \$
Dicom Express	20-12-2019	10170	25.22 \$
Distribution EauxMax Enr.	20-12-2019	10171	174.00 \$
Électrimat	20-12-2019	10172	1 613.86 \$
Excavation Lac Masson	20-12-2019	10173	1 215.86 \$
Steven Finiffter	20-12-2019	10174	150.00 \$
Guyline Gosselin	20-12-2019	10176	300.00 \$
Toromont CAT (Québec)	20-12-2019	10177	236.07 \$
Journal Accès	20-12-2019	10179	356.42 \$
Les Entreprises Fobroco Inc.	20-12-2019	10181	1 475.98 \$
Maçonnerie Latour	20-12-2019	10182	287.43 \$
MB Réfrigération	20-12-2019	10183	175.91 \$
Bruce Munro	20-12-2019	10184	300.00 \$
Pièces d'Autos Prud'homme Inc.	20-12-2019	10185	163.40 \$
Gaston Pelletier	20-12-2019	10186	350.00 \$
Plomberie Michel Paquette	20-12-2019	10187	166.71 \$
Usinage Lac Masson Inc.	20-12-2019	10188	929.71 \$
Marc-Gabriel Vallières	20-12-2019	10189	400.00 \$
Services de Café Van Houtte Inc.	20-12-2019	10190	544.07 \$
Centre d'Auto Valiquette Inc.	08-01-2020	10192	114.98 \$
Dicom Express	08-01-2020	10193	34.32 \$
Excavation Lac Masson	08-01-2020	10194	1 241.73 \$
Excavation Norco Inc.	08-01-2020	10195	11 250.60 \$
Multi-Recyclage S.D. Inc.	08-01-2020	10197	567.08 \$
Ville de Sainte-Adèle	08-01-2020	10198	369.72 \$
Mathieu Bouchard	08-01-2020	10199	1 121.01 \$
Groupe Gagnon	08-01-2020	10200	51.74 \$
Jacques Gérin-Lajoie	10-01-2020	10201	2 414.48 \$
Ultramar Ltée	31-12-2019	Internet	856.31 \$
Ultramar Ltée	31-12-2019	Internet	380.38 \$
Ultramar Ltée	31-12-2019	Internet	817.86 \$
Telus	31-12-2019	Internet	542.58 \$
Mastercard Banque Nationale	31-12-2019	Internet	428.71 \$
Supérieur Propane	31-12-2019	Internet	2 501.17 \$
Ultramar Ltée	31-12-2019	Internet	647.88 \$
Ultramar Ltée	31-12-2019	Internet	964.79 \$
Ultramar Ltée	31-12-2019	Internet	569.38 \$
ATPA - Chapitre du Québec	17-01-2020	10203	298.94 \$
B.M.R. Eugène Monette Inc.	17-01-2020	10204	288.34 \$
COMAQ	17-01-2020	10205	609.37 \$
COMBEQ	17-01-2020	10206	436.91 \$
Compass Minerals Canada-Québec	17-01-2020	10207	1 799.12 \$
DHC, Avocats	17-01-2020	10209	2 222.70 \$
Fournitures de Bureau Denis	17-01-2020	10210	190.44 \$
Les Blocs de ciment Mirabel Inc.	17-01-2020	10211	159.04 \$
Centre de Location GM Inc.	17-01-2020	10212	718.50 \$
Pièces d'Autos Prud'homme Inc.	17-01-2020	10214	50.77 \$
Brandt	17-01-2020	10215	46.78 \$
PG Solutions Inc.	17-01-2020	10216	22 943.27 \$
Prévost Fortin D'Aoust S.E.N.C.	17-01-2020	10217	996.55 \$
Québec Municipal	17-01-2020	10218	167.47 \$
Subaru Ste-Agathe	17-01-2020	10219	652.38 \$
Ventes Ford Élite (1978) Inc.	17-01-2020	10220	5 112.55 \$
ADMQ	17-01-2020	10221	923.43 \$
Cleartech Industries Inc.	17-01-2020	10222	185.22 \$
Journal Accès	17-01-2020	10223	356.42 \$
Sani-Dépôt	17-01-2020	10224	179.23 \$

Total de délégation

75 503.84 \$

En vertu du règlement # 2006-479, je vous sou mets le rapport de délégation du directeur général, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

Luc Lafontaine, directeur général

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 janvier 2020, les membres présents formant quorum.

**EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS
À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 10 janvier 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 janvier 2020, les membres présents formant quorum.

ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-680 ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, LES COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales, des compensations pour les services municipaux, les conditions de perception ainsi que les tarifs pour la fourniture de certains biens;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 20 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 2019-680 a été adopté lors de la séance du Conseil tenue le 20 décembre 2019 et qu'une présentation du règlement a été fait par le Maire, Monsieur Joseph Dydzak, durant la même séance;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir eu accès au règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), soit au minimum 72 heures à l'avance et que des copies ont été rendues disponibles au public dès l'ouverture de la séance tenante;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement a été mentionné et qu'aucune modification n'a été apportée suite à l'adoption du projet de règlement;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

ADOpte le Règlement numéro 2019-680 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2020.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 10 janvier 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

POUR ADOPTION (FINAL) LE 17 JANVIER 2020

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Projet de règlement numéro 2019-680 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2020

ATTENDU que la Ville d'Estérel désire prévoir des règles relatives au paiement des taxes municipales, des compensations pour les services municipaux, les conditions de perception ainsi que les tarifs pour la fourniture de certains biens;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du 20 décembre 2019;

ATTENDU que le projet de règlement numéro 2019-680 a été adopté lors de la séance du Conseil tenue le 20 décembre 2019 et qu'une présentation du règlement a été faite par le Maire, Monsieur Joseph Dydzak, durant la même séance;

ATTENDU que tous les membres du Conseil déclarent avoir eu accès au règlement conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), soit au minimum 72 heures à l'avance et que des copies ont été rendues disponibles au public dès l'ouverture de la séance tenante;

ATTENDU que l'objet du règlement a été mentionné et qu'aucune modification n'a été apportée suite à l'adoption du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par [REDACTÉ] appuyé par [REDACTÉ] et résolu à l'unanimité des conseillers que ce Conseil :

ADOpte le règlement numéro 2019-680 établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2020.

ARTICLE 1 **Catégorie d'immeubles**

Les catégories d'immeubles pour lesquelles la Ville fixe plusieurs taux de la taxation foncière générale sont celles déterminées par la Loi, à savoir :

1. Catégorie des immeubles non résidentiels;
2. Catégorie des immeubles industriels;
3. Catégorie des immeubles de six logements ou plus;
4. Catégorie des terrains vagues desservis;
5. Catégorie résiduelle (taux de base).

Une unité d'évaluation peut appartenir à plusieurs catégories.

ARTICLE 2 **Taux de base**

Le taux de base est fixé à 0.7107 \$ par cent dollar (100 \$) de la valeur portée au rôle d'évaluation pour l'année 2020 et cette taxe est imposée et prélevée pour l'exercice financier 2020 sur tous les immeubles imposables de la Ville de cette catégorie.

POUR ADOPTION (FINAL) LE 17 JANVIER 2020

ARTICLE 3 Taux particulier à la catégorie des immeubles de six logements ou plus

Le taux particulier de la taxe foncière générale des immeubles de six logements ou plus est fixé à 0.7107 \$ par cent dollar (100 \$) de la valeur portée au rôle d'évaluation pour l'année 2020 et cette taxe est imposée et prélevée pour l'exercice financier 2020 sur tous les immeubles imposable de la Ville de cette catégorie.

ARTICLE 4 Taux particulier à la catégorie des terrains vagues desservis

Le taux particulier de la taxe foncière générale des terrains vagues desservis est fixé à 0.7107 \$ par cent dollar (100 \$) de la valeur portée au rôle d'évaluation pour l'année 2020 et cette taxe est imposée et prélevée pour l'exercice financier 2020 sur tous les immeubles imposable de la Ville de cette catégorie.

ARTICLE 5 Taux particulier à la catégorie des immeubles non résidentiels et industriels

Le taux particulier de la taxe foncière générale des immeubles non résidentiels et industriels est fixé à 1.0282 \$ par cent dollar (100 \$) de la valeur portée au rôle d'évaluation pour l'année 2020 et cette taxe est imposée et prélevée pour l'exercice financier 2020 sur tous les immeubles imposable de la Ville de cette catégorie, en totalité ou en partie, et identifiés au rôle d'évaluation foncière pour 2020 comme étant assujettis à cette taxe.

Toutefois dans le cas d'une unité d'évaluation à usage mixte, le montant de la taxe est calculé en appliquant la partie de ce taux qui correspond au pourcentage prévu pour les unités de sa catégorie décrit au rôle d'évaluation foncière.

ARTICLE 6 Taxe foncière générale spéciale « Dettes à l'ensemble »

Qu'une taxe foncière générale spéciale dite Dettes à l'ensemble au taux de 0.1718 \$ par cent dollar (100 \$) d'évaluation soit imposée et prélevée pour l'exercice financier 2020 sur tous les immeubles imposable de la Ville, selon leur valeur telle qu'établie au rôle d'évaluation en vigueur pour l'année 2020.

ARTICLE 7 Taxe foncière spéciale « Aqueduc/Égout Phase I et II »

Qu'une taxe foncière spéciale dite Aqueduc Phase I et II au taux de 1.6731 \$ du mètre carré soit imposée et prélevée pour l'exercice financier 2020 en vertu des règlements 2008-524 et 2012-616 de la Ville d'Estérel ainsi que les règlements 23-2003, 16A-2007, 23-2007 et 23A-2008 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

ARTICLE 8 Taxe foncière spéciale « Aqueduc Phase II »

Qu'une taxe foncière spéciale dite Aqueduc Phase II au taux de 1.4053 \$ du mètre carré soit imposée et prélevée pour l'exercice financier 2020 en vertu du règlement 2011-602.

POUR ADOPTION (FINAL) LE 17 JANVIER 2020

ARTICLE 9

Compensation « Aqueduc/Égout »

Qu'une compensation dite Aqueduc/Égout est exigée et prélevée pour l'exercice financier 2020 comme suit :

Complexe hôtelier Phase I au taux de :	14 500.00 \$
Complexe hôtelier Phase II au taux de :	14 500.00 \$
Club de golf Estérel au taux de :	478.00 \$
Unité hôtelière au taux de :	478.00 \$
Résidence – Lot 5 508 293 au taux de :	323.00 \$

ARTICLE 10

Compensation « Consommation d'eau »

Qu'une compensation dite Consommation d'eau est exigée et prélevée comme suit pour l'exercice financier 2020 :

Résidentiel : 243 \$ par résidence desservie

ARTICLE 11

Compensation « Consommation d'eau – Agglomération »

Qu'une compensation dite Consommation d'eau – Agglomération est exigée et prélevée comme suit pour l'exercice financier 2020 :

Résidentiel :	132 \$ par résidence desservie par Estérel
Résidentiel :	300 \$ par résidence desservie par Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

ARTICLE 12

Compensation « Pompe et équipements de télémétrie »

Qu'une compensation dite Pompe et équipements de télémétrie est exigée et prélevée comme suit pour l'exercice financier 2020, en vertu du règlement 2018-666, à savoir : 28.46 \$ par unité

ARTICLE 13

Compensation « Pompe station de surpression »

Qu'une compensation dite Pompe station de surpression est exigée et prélevée comme suit pour l'exercice financier 2020, en vertu du règlement 2018-667, à savoir : 16.06 \$ par unité

ARTICLE 14

Compensation « Mise aux normes et recherches souterraines – Agglomération »

Qu'une compensation dite Mise aux normes et recherches souterraines – Agglomération est exigée et prélevée comme suit pour l'exercice financier 2020, en vertu du règlement 23-2003 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, à savoir :

Résidentiel : 11.58 \$ par propriété desservie ou pouvant l'être

POUR ADOPTION (FINAL) LE 17 JANVIER 2020

ARTICLE 15 Compensation « Mise aux normes de l'approvisionnement en eau potable de l'aqueduc municipal »

Qu'une compensation dite Mise aux normes de l'approvisionnement en eau potable de l'aqueduc municipal est exigée et prélevée comme suit pour l'exercice financier 2020, en vertu du règlement 2008-524, à savoir :

Résidentiel : 135.43 \$ par propriété desservie ou pouvant l'être

ARTICLE 16 Compensation « Construction et exploitation par fourniture de service de la part de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson d'un système d'approvisionnement en eau potable pour la Ville d'Estérel »

Qu'une compensation dite Construction et exploitation par fourniture de service de la part de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson d'un système d'approvisionnement en eau potable pour la Ville d'Estérel est exigée et prélevée comme suit pour l'exercice financier 2020, en vertu des règlements 16A-2007, 23-2007 et 23A-2008 de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, à savoir :

Résidentiel : 71.17 \$ par propriété desservie ou pouvant l'être

ARTICLE 17 Compensation « Déplacement des équipements »

Qu'une compensation dite Déplacement des équipements est exigée et prélevée comme suit pour l'exercice financier 2020, en vertu du règlement 2011-603, à savoir :

Résidentiel : 52.00 \$ par propriété desservie ou pouvant l'être

ARTICLE 18 Compensation « Contrôle des insectes piqueurs »

Qu'une compensation dite Contrôle des insectes piqueurs est exigée et prélevée pour l'exercice financier 2020 comme suit :

Complexe hôtelier au taux de :	2 000.00 \$
Club de golf Estérel au taux de :	2 000.00 \$
Résidence au taux de :	158.00 \$
Unité hôtelière au taux de :	105.00 \$
Terrain vacant au taux de :	90.00 \$

ARTICLE 19 Compensation « Cueillette, transport et disposition des matières résiduelles (Déchets, Recyclage et Compost) »

Qu'une compensation dite Cueillette, transport et disposition des matières résiduelles au tarif de 300.00 \$ par unité de logement inscrite au rôle d'évaluation soit exigée et prélevée pour l'exercice financier 2020.

POUR ADOPTION (FINAL) LE 17 JANVIER 2020

ARTICLE 27 **Tarif pour la disposition de branches, gazon et matières organiques**

Le tarif suivant, incluant les taxes, est payable à la Ville d'Estérel pour la disposition de branches, gazon et matières organiques à l'arrière du garage municipal ou dans le conteneur, ou les deux selon les volumes suivants :

<u>Résidentiel</u>	12.00 \$ par mètre ³
<u>Commercial</u>	20.00 \$ par mètre ³

Note : 1 mètre³ (35.315 pieds³)

Les tarifs imposés par le présent article doivent être payés avant que le contenu ait été disposé à l'arrière du garage ou dans le conteneur, ou les deux.

ARTICLE 28 **Tarif pour un godet de sable**

Le tarif suivant, incluant les taxes, est payable à la Ville d'Estérel pour obtenir du sable selon le tarif suivant :

1. un godet de sable	70.00 \$
----------------------	----------

Le tarif imposé par le présent article doit être payé avant de prendre possession du sable.

ARTICLE 29 **Tarif pour l'achat d'un contenant (bac roulant)**

Un contenant de recyclage bleu, un contenant d'ordures vert ainsi qu'un contenant de compostage brun sont distribués gratuitement à chaque nouvelle adresse.

Lorsqu'un bac est endommagé et doit être remplacé, il en coûte 115 \$, taxes incluses, pour l'achat d'un nouveau à la condition de rapporter celui endommagé.

ARTICLE 30 **Frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission d'un document**

Les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission d'un document détenu par un organisme municipal sont ceux inclus dans le Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels, chapitre A-2.1, r.3.

Lorsqu'une personne désire envoyer un document par télécopieur, il en coûte 1.00 \$/page, taxes incluses, pour les frais d'envoi.

POUR ADOPTION (FINAL) LE 17 JANVIER 2020

ARTICLE 31 **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Joseph Dydzak, B.A. Hons., LL.B., M.B.A.
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Dates importantes à retenir	
Avis de motion	20 décembre 2019
Adoption du projet de règlement et présentation	20 décembre 2019
Adoption du règlement	17 janvier 2020
Avis public de promulgation	

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 janvier 2020, les membres présents formant quorum.

**NOMINATION DE MEMBRES – COMITÉ DE RÉVISION DES
RÈGLEMENTS D'URBANISME**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination de nouveaux membres pour le Comité de révision des règlements d'urbanisme;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

NOMME les personnes suivantes à titre de membres du Comité de révision des règlements d'urbanisme :

- _____

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 10 janvier 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 janvier 2020, les membres présents formant quorum.

MODIFICATION À UN CONTRAT – RÉHABILITATION DU GARAGE MUNICIPAL – RÉPARATION DE LA STRUCTURE D'ACIER ET DU PONTAGE DE LA TOITURE

CONSIDÉRANT

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

VERBE ...

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 10 janvier 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 janvier 2020, les membres présents formant quorum.

**INTERNET HAUTE VITESSE – DEMANDE D'INFORMATION À COGECO
CONNEXION**

CONSIDÉRANT

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

VERBE ...

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 10 janvier 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 janvier 2020, les membres présents formant quorum.

AUCUN SUJET À TRAITER

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 10 janvier 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 janvier 2020, les membres présents formant quorum.

AUCUN SUJET À TRAITER

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 10 janvier 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 janvier 2020, les membres présents formant quorum.

AUCUN SUJET À TRAITER

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 10 janvier 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 janvier 2020, les membres présents formant quorum.

CORRESPONDANCE

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 10 janvier 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 janvier 2020, les membres présents formant quorum.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 10 janvier 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 janvier 2020, les membres présents formant quorum.

| **AUTRES SUJETS**

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 10 janvier 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 17 janvier 2020, les membres présents formant quorum.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à _____, l'ordre du jour étant épuisé.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 10 janvier 2020.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier